



AUTORITÉ MALIENNE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES
(AMRTP)



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2022

Conférence Africaine sur la Régulation et l'Economie Numérique
(CAREN)

16 au 18 octobre 2018

Palais des Congrès – Ouaga2000 - Ouagadougou (Burkina Faso)

PRESENTE PAR:

1. Moussa I DICKO

Responsable de l'Audit Interne et du Contrôle de Gestion

2. Oumar Sidi ALY

Chef Service Accès Universel

CONTACT :

AMRTP/MALI

AMRTP@AMRTP.ML

+223 20 70 57 00

44 97 65 48

PLAN DE PRESENTATION



I. VISION

II. ETAT DES LIEUX

III. ORIENTATIONS GENERALES

IV. AXES DU PLAN STRATEGIQUE AMRTP

2019-2022

I. VISION



Faire de l'AMRTP, une institution de régulation forte et de référence internationale qui favorise le développement du secteur des Télécommunications/TIC et des Postes.

II. ETAT DES LIEUX

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le secteur des télécommunications au Mali est régi par des textes législatifs et réglementaires nationaux, des directives sous régionales et régionales, des orientations et autres dispositions internationales.

Les textes nationaux majeurs sont :

- **Loi n°2017-016/ portant réglementation du secteur postal;**
- **Loi-n2016-012-relative-aux-transactions-échanges-et-services-électroniques**
- **l'Ordonnance n°2011-023/P-RM du 28 septembre 2011 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication;**
- **Loi n°2017-015/ portant modification et ratification de l'Ordonnance n°2016-014/P-RM du 31 mars 2016 relative à la régulation du secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des Postes.**

Ces différentes lois sont soutenues par des textes d'application.

ACTEURS

▪ Les Autorités institutionnelles et/ou nationales :

- Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication (MENC) ;
- Direction Nationale de l'Economie Numérique (DNEN) ;
- **Autorité malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP) ;**
- Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) ;
- Haute Autorité de Communication (HAC) ;
- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) ;
- Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) ;
- Société Malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD) ;
- Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC).

▪ Les Opérateurs de Télécommunications :

- Sotelma SA (Malitel) ;
- Orange Mali SA ;
- Alpha Télécommunication Mali SA (ATEL SA) ;

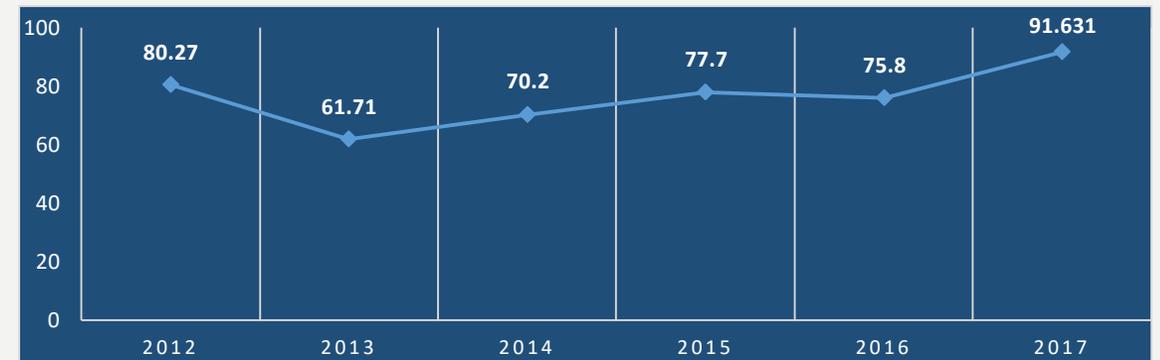
▪ Les Opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et Prestataires de Services à Valeur Ajoutée (SVA)

▪ Neuf (9) faitières d'associations de consommateurs sont répertoriées.

Photographie du marché des télécommunications malien au 31.12.2017

- un marché duopole détenu en valeur par Orange Mali SA à hauteur de **68%** et par la SOTELMA SA à hauteur de **32%** ;
- un parc d'abonnés en téléphonie mobile de **22 034 110** soit **99% du parc**;
- le taux de pénétration apparent du mobile était de **120%** ;
- un parc en clients internet de **5 768 169** utilisateurs dont **98%** connectés à l'internet mobile et un taux de pénétration de l'internet de **31,36 %** ;
- un chiffre d'affaire de **523, 258** milliards CFA;
- **1 151** emplois permanents pour les deux opérateurs SOTELMA SA et Orange Mali SA ;
- les investissements dans les réseaux se chiffrent aux alentours de **91,565** milliards en 2017, contre 75 milliards en 2016 précédente.

Evolution du volume total des investissements des opérateurs de télécommunications (Milliard de FCFA)



Aperçu de la poste

- Forte présence des opérateurs informels dans le secteur notamment sur les segments de marchés les plus porteurs (concentration sur les zones les plus rentables);
- Insuffisances de données statistiques sur le secteur postal;
- la disparité entre les régions au niveau infrastructure;
- Non exploitation des potentialités des NTIC et du service financier postal.

Constats majeurs et problématique

- Le marché de la téléphonie fixe est non significatif et représente moins de 1% du marché des télécommunications.
- Le taux de pénétration de l'Internet mobile en 2017 (31,36%) demeure encore inférieur aux standards internationaux (60%).
- Le très haut débit mobile (4G), se situe encore à un niveau très marginal;
- Le niveau d'investissement dans le secteur est faible et ne permet pas de développer les infrastructures nécessaires à l'amélioration de la couverture et des services mobiles aux particuliers et aux entreprises: faible couverture géographique et mauvaise qualité de service par endroit.
- Les SVA peinent à décoller malgré la mise en œuvre de nombreuses applications basées sur les réseaux mobiles, bien que les services innovants tels que les services financiers mobiles connaissent un succès.
- Quid de la régulation du e-money...
- Quid de la régulation des services des OTT...

III. ORIENTATIONS GÉNÉRALES



Objectifs poursuivis

- encourager l'investissement et consolider le marché autour d'opérateurs globaux ayant la capacité d'intervenir sur tous les segments du marché (fixe, mobile, Data) ;
- développer et mettre en œuvre des modèles visant à mutualiser les infrastructures particulièrement dans les zones moins denses dans le but de permettre la diversification des offres de services au profit de la grande majorité de la population ;
- Encourager l'accélération du déploiement effectif du haut et du très haut;
- activer certains leviers de régulation permettant l'ouverture effective à la concurrence de certains segments de marché des télécommunications;
- mettre à niveau le cadre juridique et légal pour prendre en compte les évolutions imposées par la convergence des réseaux de télécommunication, de l'audiovisuel, de l'information et l'apparition de nouveaux services et acteurs du numérique;
- inciter les opérateurs postaux à assurer une qualité de service satisfaisante et une offre de services de proximité associée à l'utilisation des NTIC;
- aider à la définition et à la mise en place du service universel postal qui demeure un chantier crucial.

Action à mener

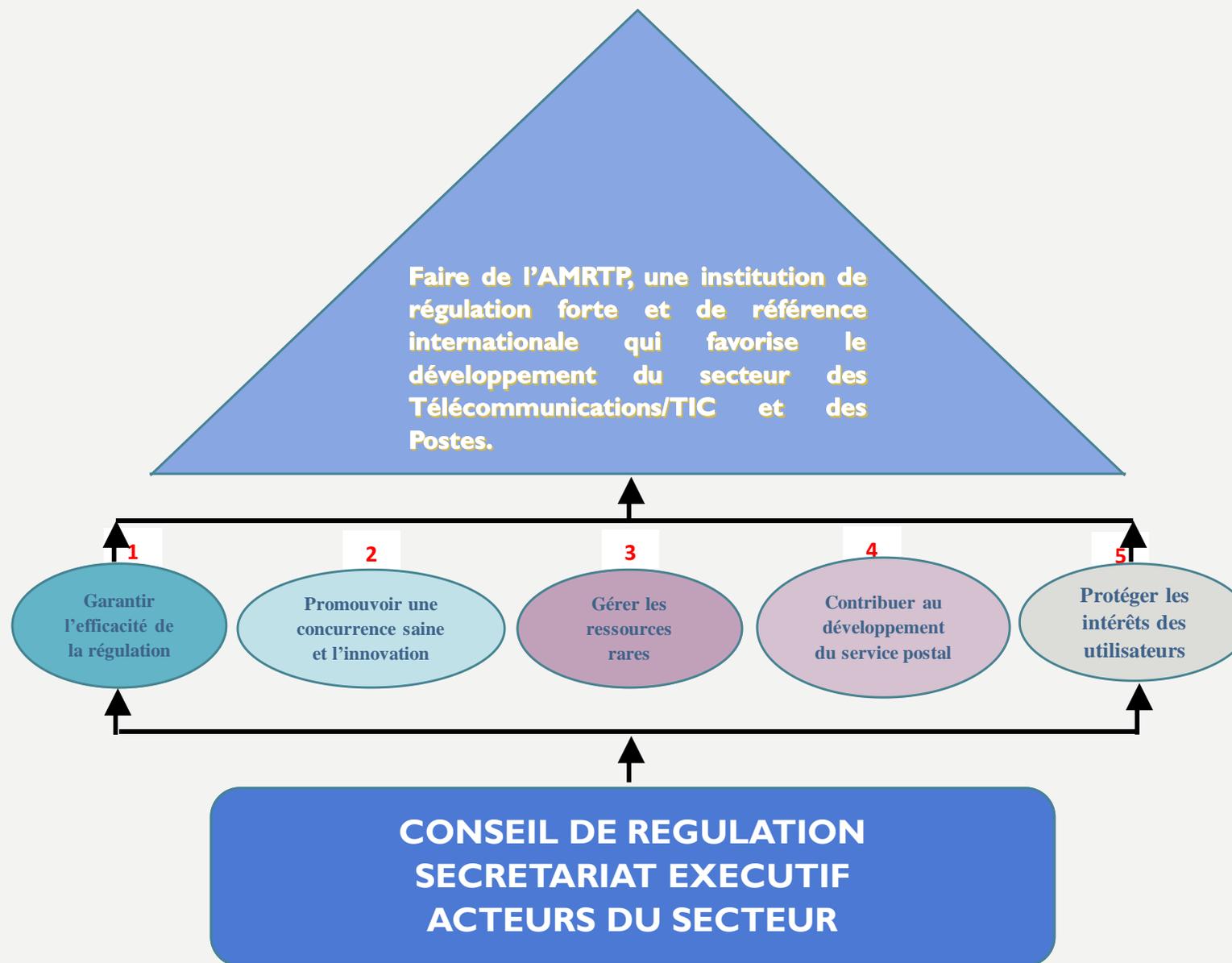
- Favoriser une dynamique d'investissements dans le secteur à travers une régulation renforcée qui traite avec objectivité et transparence.
- Promouvoir l'émergence d'acteurs efficaces.
- Clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs à l'échelle de chaque secteur.
- Inciter les opérateurs à développer des offres à destination des professionnels afin d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire.
- Élaborer un cadre réglementaire sur le Numérique couvrant l'ensemble des aspects du secteur de l'économie numérique afin d'apporter une sécurité juridique forte aux entreprises maliennes et aux investisseurs.

Résultats attendus

- un taux de couverture des services Internet en haut débit de 80 % des entreprises et des particuliers.
- la couverture du territoire est assurée à 80% par le réseau mobile ;
- des tarifs abordables sont appliqués par les opérateurs avec une meilleure qualité de service ;
- e-gouvernement, e-éducation et e-commerce sont développés;
- Le Mali un hub technologique ouest-africain.



IV. AXES DU PLAN STRATEGIQUE DE L'AMRTP 2019 - 2019



1. Garantir l'efficacité de la régulation

Poser les fondements d'une bonne gestion des ressources humaines

Développer des outils et méthodes pour assurer une bonne gestion

Promouvoir une coopération régionale et internationale

3. Gérer les ressources rares

Adapter la gestion du spectre à l'évolution des technologies.

Assurer l'optimisation de la gestion des ressources rares surtout celles relatives aux radiofréquences

Promouvoir le nom de domaine « .ml »

2. Promouvoir une concurrence saine et l'innovation

Conduire des études d'analyse des marchés et développer des modèles pour disposer d'outils efficaces de gestion et d'aide à la décision et pour assurer une veille technologique.

Améliorer la concurrence entre les différents intervenants du secteur pour une plus grande transparence et une plus grande attractivité pour l'investissement dans le secteur des télécommunications et des postes.

Stimuler l'innovation:

- la promotion de nouveaux services ;
- la promotion de la finance électronique ;
- l'appui aux start-up et incubateurs.

Activer les leviers suivants :

- l'adaptation des différents textes réglementaires aux contextes de mutations du secteur.
- le partage d'infrastructure ;
- la portabilité des numéros ;
- la Qualité de service ;
- les Tarifs de terminaison et de détail ;
- la mise en œuvre effective du plan National du haut et du très haut débit.

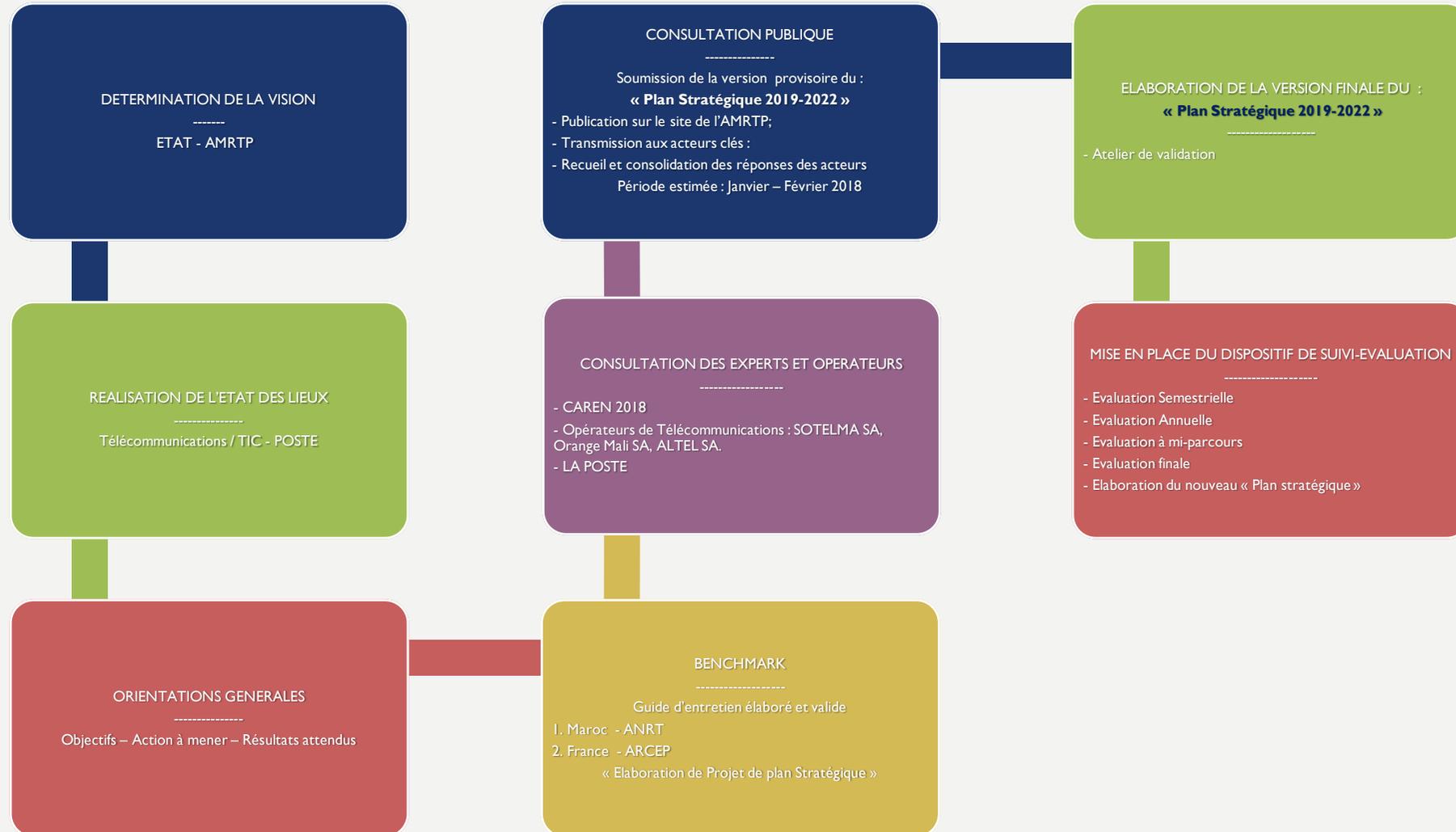
4. Dynamiser le secteur postal et contribuer au développement du secteur postal universel

Réaliser des études prospectives et de marché pour appréhender le marché postal à travers la définition des indicateurs du marché, l'identification des acteurs, l'appréhension des enjeux et défis majeurs, lesquelles vont conduire à l'élaboration d'un document de stratégie de réduction des opérateurs postaux informels pour la mise en œuvre d'une concurrence saine dans le secteur postal . Et, aussi de la stratégie du service universel postal

5. Protéger les intérêts des utilisateurs

Veiller à ce que les utilisateurs puisse bénéficier de services de qualité à des prix abordables et s'assurer du respect, par les opérateurs, des engagements contractuels que ce soit en termes d'accès, de qualité de service, de tarifs et de facturation.

CYCLE DU PLAN STRATEGIQUE





AUTORITÉ MALIENNE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES
(AMRTP)



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**

